

8 JUIN 2010

TABLEAU DES SERVITUDES AFFECTANT LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE DRAVEIL

TYPE DE LA SERVITUDE (et code alphanumérique)	LOCALISATION	IMPLICATION	REFERENCES JURIDIQUES DES ACTES INSTITUANT LA SERVITUDE	ORGANISME RESPONSABLE DE LA SERVITUDE
Servitudes de protection des monuments historiques (AC1) - classement	Menhir dit « La Pierre à Mousseaux » à Vigneux	Autorisation préalable pour toute construction nouvelle, démolition, déboisement, transformation ou modification situés dans le champ de visibilité de l'édifice protégé.	Loi du 31.12.1913 Liste de 1887	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
- inscription	Château de Villiers (Façades et toiture du château et des pavillons d'entrée) Décoration intérieure du XVIIIème siècle)	"	Arrêté ministériel du 18.06.1949	"
	Château du Trousseau à Ris-Orangis	"	Arrêté ministériel du 14.11.1985	"

TYPE DE LA SERVITUDE (et code alphanumérique)	LOCALISATION	IMPLICATION	REFERENCES JURIDIQUES DES ACTES INSTITUANT LA SERVITUDE	ORGANISME RESPONSABLE DE LA SERVITUDE
Servitudes de protection des sites pittoresques (AC2) - classement - inscription	Parc du Château de Villiers et Allée des Tilleuls Louis XIV, situés de part et d'autres de l'Avenue de Villiers Rives de Seine Parc et château de Villiers	Autorisation préalable pour toute modification ou construction dans le périmètre classé. Obligation pour le propriétaire d'un terrain ou d'un immeuble situé dans le périmètre du site inscrit d'aviser le Préfet 4 mois à l'avance de ses projets de modification de l'état des sols ou des bâtiments existants. " "	Loi du 02.05.1930 Arrêté ministériel du 18.05.1942 Arrêté ministériel du 19.08.1976 Arrêté ministériel du 18.01.1942	Direction Régionale de l'Environnement de l'Ile de France " "
Servitudes relatives au classement comme forêts de protection (A7)	Forêt de Sénart	Limitation au droit d'utilisation des sols.	Décret du 15.12.1995	Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture
Application du régime forestier des bois et forêts	- Domaine régional du Bois Chardon - Bois des Uzelles - Bois de Champrosay	Limitation au droit d'utilisation des sols.	Arrêté préfectoral du 20.07.1988 Arrêté préfectoral du 28.07.1972 Décret du 05.11.1857	Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture

TYPE DE LA SERVITUDE (et code alphanumérique)	LOCALISATION	IMPLICATION	REFERENCES JURIDIQUES DES ACTES INSTITUANT LA SERVITUDE	ORGANISME RESPONSABLE DE LA SERVITUDE
Servitude portant sur la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (AC4)	Périmètre de la servitude reporté au plan	Limitation au droit d'utiliser les sols. Les travaux situés dans le périmètre de la Z.P.P.A.U.P. sont soumis à autorisation spéciale accordée par l'autorité compétente en matière de permis de construire après avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France. L'instruction de la demande consiste à vérifier la conformité des travaux projetés aux dispositions de la zone de protection.	Arrêté du Préfet de Région d'Ile-de-France du 15.09.1997	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques : -perturbations électromagnétiques (PT 1) -obstacles (PT 2)	Centre ORLY Centre radioélectrique d'ORLY aéroport Faisceau hertzien Etampes-Morigny-Champigny Tronçon Champcueil-Orly	Interdiction de produire ou de propager des perturbations radioélectriques susceptibles de nuire à l'exploitation du Centre. Les constructions ne doivent pas dépasser les cotes N.G.F. fixées par décret. " " "	Décret du 10.07.1961 Décret du 09.09.1977 Décret du 02.06.1978	Aéroports de Paris Aéroports de Paris Service Spécial des Bases Aériennes d'Ile-de-France
Servitudes de halage et de marchepied (EL 3)	La Seine	Servitude de marchepied de 3,25 m à compter de la crête de la berge	Code du Domaine Public de la Navigation Intérieure (Titre I, Titre II Chap.III art 15)	Service de la Navigation de la Seine

TYPE DE LA SERVITUDE (et code alphanumérique)	LOCALISATION	IMPLICATION	REFERENCES JURIDIQUES DES ACTES INSTITUANT LA SERVITUDE	ORGANISME RESPONSABLE DE LA SERVITUDE
Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz (I 3)	cf. plan	Restriction au droit d'utilisation des sols (notice technique jointe)	Décret N° 67 886 du 06.10.1967 Arrêté ministériel du 04.08.2006	GRT Gaz (Marne la Vallée) ----- DRIRE
Servitudes aéronautiques de dégagement (T 5) et de balisage (T 4) liées à l'aérodrome de Brétigny	cf. plan	Les constructions ne doivent pas dépasser les cotes N.G.F. fixées par décret	Arrêté interministériel du 09.07.1976	Service National d'Ingénierie Aéroportuaire Unité Opérationnelle de Vélizy Villacoublay 82 rue des Pyrénées 75970 PARIS Cedex 20
à l'aérodrome de PARIS-ORLY	cf. plan	"	Décret du 05.06.1992	Aéroports de PARIS
Servitudes relatives au Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation de la vallée de la Seine dans le département de l'Essonne	cf. dossier PPRI	Les dispositions définies ci-après sont destinées à renforcer la sécurité des personnes, à limiter les dommages aux biens et aux activités existants, à éviter un accroissement des dommages dans le futur et à assurer le libre écoulement des eaux et la conservation des champs d'expansion des crues. Elles consistent en des interdictions visant l'occupation et l'utilisation des sols et en des prescriptions destinées à prévenir les dommages.	Approuvé par l'arrêté préfectoral n°2003- PREF.DCL/0375 du 20.10.2003.	Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture (Bureau des Risques Naturels et Technologiques)

TYPE DE LA SERVITUDE (et code alphanumérique)	LOCALISATION	IMPLICATION	REFERENCES JURIDIQUES DES ACTES INSTITUANT LA SERVITUDE	ORGANISME RESPONSABLE DE LA SERVITUDE
Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (I4)	à Lignes électriques 63 kV Epinay-sur-Orge Ris-Orangis et 63 kV Ris-Orangis Tarterêts	Servitude d'ancrage, d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres.	Loi du 15.06.1906, article 12, modifiée	RTE Gestionnaire du réseau de transport d'électricité